



Voiture voler rembourser et voiture saisi

Par **aïside**, le **22/01/2011** à **13:28**

Bonjour, j'ai acheté une voiture à un belge, voiture venant d'Italie, de retour en France, je me rend à la préfecture pour l'immatriculer, donc on me garde les papiers en me disant on va consulter le fichier italien pour savoir si le véhicule n'a pas été volé. Donc le lendemain je retourne, après vérifications, j'obtiens la carte grise. Quelque temps après, je vends le véhicule, donc la personne fait la carte grise aussi, et trois mois après, il est convoqué à la police, saisi du véhicule car volé en Italie, donc j'ai dû rembourser mon acheteur. Ensuite, j'ai été auditionné à la police. L'affaire est toujours en cours depuis deux ans et demi, que dois-je faire, dois-je déposer plainte auprès du procureur ? Merci.